

ZNT : un moratoire s'impose !

Un communiqué de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs du Gers



ZNT : un moratoire s'impose !

29 novembre dernier, nous avons signé une Charte de bon voisinage qui avait pour enjeu d'adapter la réglementation des Zones de Non Traitement (ZNT) à l'échelle départementale. Néanmoins, celle-ci n'a toujours pas été approuvée par la Préfète, ce qui ne permet pas de l'appliquer dans notre département et impose à l'ensemble des agriculteurs gersois le décret et l'arrêté sur les ZNT publiés le 29 décembre 2019.

L'application soudaine de cette réglementation va engendrer des pertes de surfaces agricoles exploitables et de ce fait d'importantes pertes économiques pour les exploitations agricoles de notre département. C'est pourquoi, nous nous mobilisons : **le jeudi 30 janvier, à Auch.**

À 10 h, les agriculteurs se rassembleront avec leurs tracteurs, au rond-point des Justes et au rond-point de Pavie, avant de se rendre à la Préfecture, où une délégation sera reçue à 11 h 30.

L'enjeu de cette mobilisation est de demander un moratoire d'un an, auprès du gouvernement français, car trop d'incertitude plane autour de cette nouvelle réglementation. L'économie de nos exploitations déjà fragile mérite plus de considération.